

PAS VU, PAS PROTÉGÉ | SOYEZ UN CYCLISTE ÉCLAIRÉ !

Conception, réalisation : APAPA ROSENTHAL™

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)
- [grandpoitiers.fr](http://grandpoitiers.fr)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

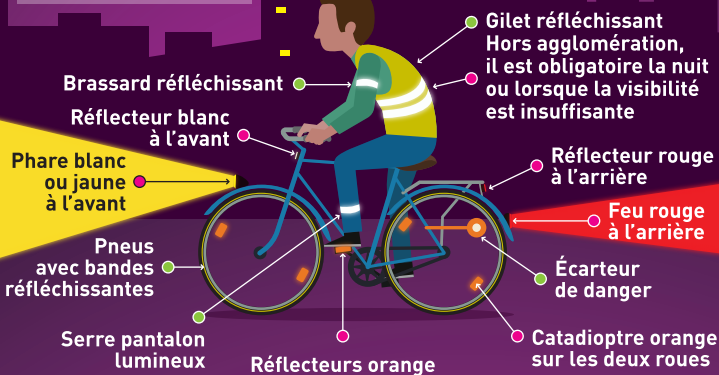


GRAND POITIERS  
Communauté urbaine

# À VÉLO, L'ÉCLAIRAGE EST TOUT, SAUF ACCESSOIRE !

● LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

● LES ÉQUIPEMENTS CONSEILLÉS



- Sous l'éclairage public ou le clair de lune, vous distinguez la rue et les voitures, mais les automobilistes ne vous repèrent pas à temps si vous n'êtes pas correctement équipé.
- Par tous les temps, optez pour un matériel complet et adapté à votre usage, fixe ou amovible. Les équipements réfléchissants et les vêtements clairs permettent d'être visible plus vite et de plus loin.

## RÈGLES DE CIRCULATION

- Pour sa propre sécurité et celle des autres, le cycliste doit connaître et respecter les règles de déplacement en ville et hors agglomération, de jour comme de nuit.
- Attention aux plus vulnérables : ne pas circuler sur le trottoir ; dans les espaces piétonniers, rouler à vitesse douce et si nécessaire, descendre de son vélo.
- Le casque est obligatoire pour les cyclistes de moins de 12 ans (également passagers).
- Tout défaut d'éclairage est passible d'une amende.